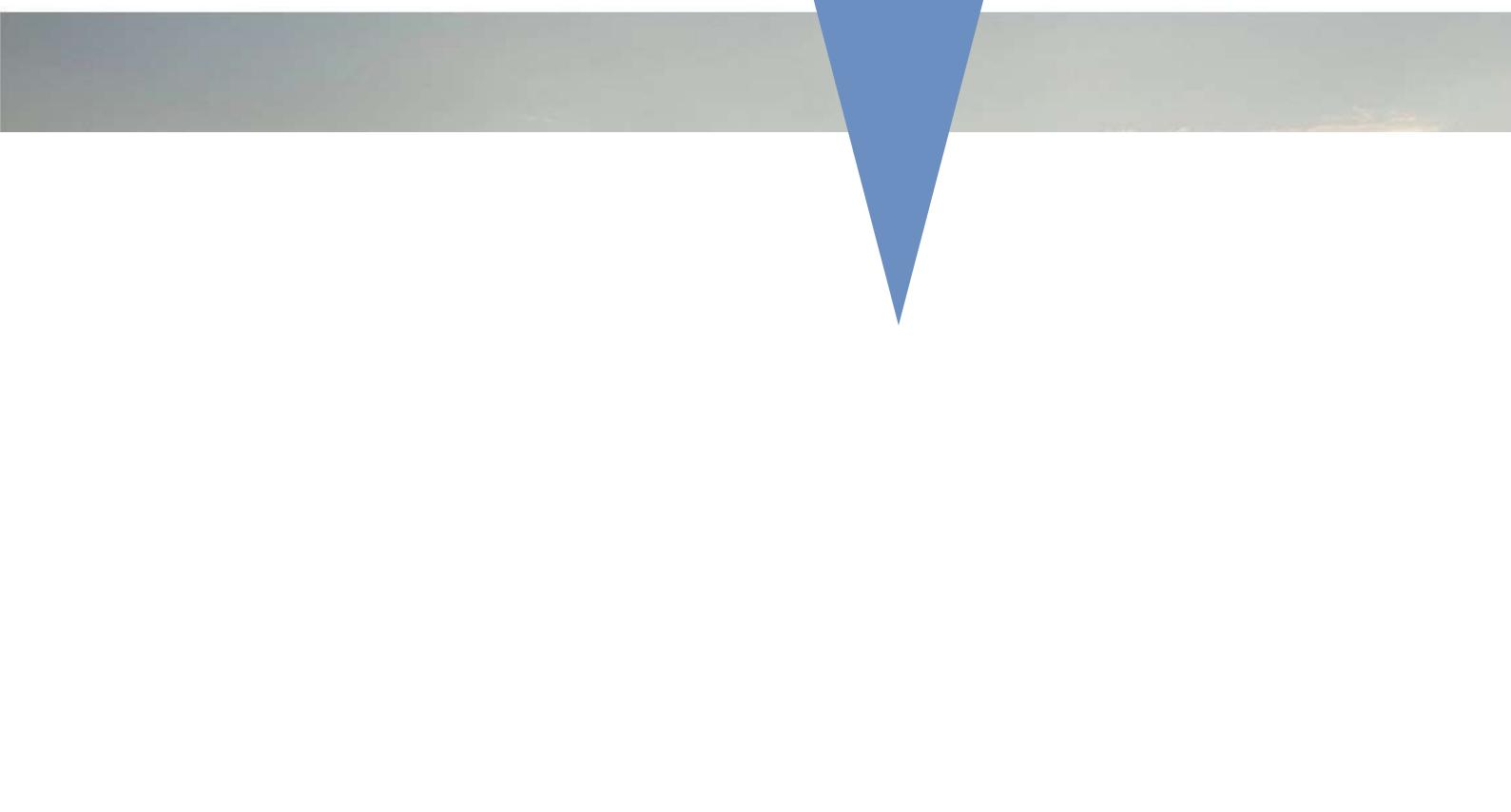
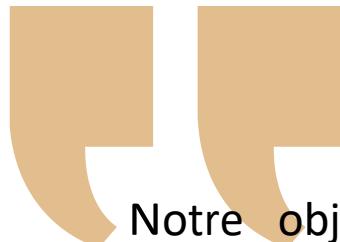


Réseau
Expertise **TMD**



**CATALOGUE FORMATION
SPECIAL BATTERIES LITHIUM
2026**

NOS ENGAGEMENTS



Notre objectif est de développer un réseau de consultants hautement qualifiés et proches de nos clients, afin de garantir une expertise optimale pour les expéditions et le transport de matières dangereuses.

En adoptant une approche en réseau, nous visons à établir des partenariats durables avec des professionnels expérimentés et spécialisés, qui seront en mesure de répondre efficacement aux besoins spécifiques de chacun de nos clients.





EXPÉDITIONS DE MARCHANDISES DANGEREUSES : VOS OBLIGATIONS DE FORMATION

Le transport de marchandises dangereuses est strictement réglementé pour garantir la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement. Les formations obligatoires sont essentielles pour assurer la conformité aux réglementations et la sécurité des opérations.

Ces formations, rendues obligatoires par la législation, s'adressent à divers intervenants impliqués dans le transport, l'emballage, le chargement, le déchargement et la manipulation de marchandises dangereuses.

Transport Routier (ADR), Ferroviaire (RID) et Fluvial (ADN) :

Formation pour les intervenants (Chapitre 1.3) : Destinée aux personnes impliquées dans le transport de marchandises dangereuses autres que les "conducteurs". Couvre les obligations, responsabilités et procédures de sécurité.

Recyclage : À renouveler régulièrement pour maintenir la validité de la certification et rester à jour avec les évolutions réglementaires.



Transport Maritime (IMDG)

Formation de sensibilisation IMDG (Chapitre 1.3) : Pour tout le personnel impliqué dans le transport maritime de marchandises dangereuses, couvrant les bases de l'IMDG.

Formation avancée IMDG (chapitre 1.3) : Pour les personnes en charge de la gestion et de la supervision des opérations impliquant des marchandises dangereuses.

Formation de recyclage IMDG : À suivre périodiquement pour rester à jour avec les modifications du code.

Transport Aérien (OACI/IATA)

Formation OACI/IATA : Pour les personnels traitant les marchandises dangereuses, couvrant les réglementations et les procédures de sécurité (Expéditeurs ou Transitaire).

Formation spécialisée OACI/IATA : Pour ceux occupant des rôles spécifiques en zone aéroportuaire, comme les agents de chargement ou d'acceptation par exemple.

Une formation de recyclage est nécessaire tous les deux ans pour maintenir la certification.



Transport Multimodal

Nos formations multimodales sont conçues pour celles et ceux qui doivent se conformer à plusieurs cadres réglementaires en raison de la nature de leur travail. Elles facilitent la compréhension des différences et similitudes entre les diverses réglementations.

Ces formations obligatoires peuvent s'adresser aux :

- Employés impliqués dans le transport de marchandises dangereuses : Ceux qui **manipulent, emballent, chargent, déchargent ou transportent ces marchandises.**
- Employés **rédigeant les documents de transport obligatoires** (ou les vérifiant).
- Gestionnaires et superviseurs : **Responsables de la supervision des opérations de transport de marchandises dangereuses.**
- **Conseillers à la sécurité TMD** : Professionnels chargés de conseiller les entreprises sur les réglementations et la sécurité des transports, intervenant dans d'autres modes de transports.
- Etc...



La conformité aux réglementations de transport de marchandises dangereuses est non seulement une obligation légale mais aussi une responsabilité cruciale **pour assurer la sécurité de tous.**

Les formations obligatoires spécialisées permettent de garantir cette conformité et de minimiser les risques associés à ces activités. Chaque entreprise concernée doit s'assurer que ses employés sont correctement **formés selon leurs responsabilités et aux modes de transports utilisés** par l'entreprise.

NOTRE OFFRE DE FORMATIONS



TRANSPORT ROUTIER

Selon le chapitre 1.3 de l'ADR



Page 6



TRANSPORT AERIEN

Selon le chapitre 1.5 du IATA DGR



Page 7



TRANSPORT MULTIMODAL

Selon le chapitre 1.3 de l'ADR,
1.3 du code IMDG ou 1.5 du IATA DGR



Page 8

Vous avez des besoins de formations spécifiques ?

Contactez-nous au **02 34 71 70 25**

TRANSPORT ROUTIER



L'Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) est le cadre réglementaire pour le transport routier de marchandises dangereuses. Afin de répondre aux exigences du chapitre 1.3 de cette réglementation, nous vous proposons des :

- Formations Initiales destinées aux personnes impliquées dans le transport de marchandises dangereuses, autres que les conducteurs, couvrant les obligations, responsabilités et procédures de sécurité spécifiques (Chapitre 1.3 de l'ADR).
- Formations de Recyclage, tous les deux ans pour maintenir les compétences des personnels concernés et rester à jour avec les évolutions réglementaires.

Nos formations de préparation à l'examen de conseiller à la sécurité sont présentées dans notre catalogue dédié.



FRR03

ADR 1.3 SPÉCIAL « BATTERIES AU LITHIUM »

Formation obligatoire pour tous les intervenants, uniquement pour les expéditions de batteries/piles au lithium, batteries/piles sodium-ion, et les véhicules utilisant ces batteries. Option manutention : 0,5 jours

Formation INTRA uniquement

1 jour

Nos indicateurs qualité 2024

Satisfaction sur nos formations



Moyenne sur tous nos critères qualités



TRANSPORT AERIEN - IATA



L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) régule le transport aérien de marchandises dangereuses. La Dangerous Goods Regulation (DGR) de l'Association Internationale du Transport Aérien (IATA) venant uniquement en complément.

Nos formations répondent à ces obligations avec une approche CBTA (Competency-Based Training and Assessment), au travers de :

- Formations initiales OACI/IATA (expéditeurs, transitaires ou emballeurs), pour les personnels traitant les marchandises dangereuses avec des fonctions prédéfinies, couvrant les réglementations et les procédures (Chapitre 1.5 DGR IATA).
- Formations de Recyclage OACI/IATA : Nécessaire tous les deux ans pour maintenir la certification.



FRA05

SPÉCIAL “BATTERIES LITHIUM” INITIAL & RECYCLAGE

Formation obligatoire pour tous les intervenants, uniquement pour les expéditions de batteries ou piles au lithium, batteries/piles sodium-ion, et les véhicules utilisant ces batteries.

Formation INTRA ou INTER

2 jours

Nos dates 2026 INTER en VISIO

Du 01/04 Au 02/04

Du 02/07 Au 03/07

Du 26/11 Au 27/11

Du 27/05 Au 28/05

Du 14/09 Au 15/09

TRANSPORT MULTIMODAL



Les formations multimodales offrent une opportunité unique aux apprenants de se familiariser avec plusieurs réglementations simultanément. Cela présente plusieurs avantages, notamment un gain de temps et une meilleure compréhension des différences et similitudes entre les diverses réglementations, comme celles du transport routier et maritime, ou du transport aérien et maritime.

Les formations multimodales sont conçues pour ceux qui doivent se conformer à plusieurs cadres réglementaires en raison de la nature de leur travail.

Ainsi, les formations multimodales non seulement facilitent la conformité réglementaire mais améliorent également la compétitivité des professionnels en leur fournissant une expertise approfondie et polyvalente.



FRMU02

IMDG & ADR SPECIAL "BATTERIES LITHIUM" INITIAL & RECYCLAGE

Formation obligatoire pour tous les intervenants, uniquement pour les expéditions de batteries/piles au lithium, batteries/piles sodium-ion, et les véhicules utilisant ces batteries en transport routier et maritime.

Formation INTRA ou INTER

1jour

Nos dates 2026 INTER en VISIO

Du 03/04 Au 03/04

Du 03/07 Au 01/07

Du 27/11 Au 27/11

Du 29/05 Au 29/05

Du 16/09 Au 16/09

FORMATIONS SUR-MESURE

Ce catalogue présente nos formations standards uniquement.

Toutes nos formations peuvent être adaptées à vos besoins : modes de transport, classes de danger, produits, besoins et bien sûr, selon les niveaux de responsabilités de vos personnels, conformément à la réglementation.



NOTRE RESEAU

Nous avons pour objectif de développer un réseau de consultants hautement qualifiés et proches de nos clients, afin de garantir une expertise optimale dans le domaine du transport de matières dangereuses.



Réseau Expert TMD : QUI SOMMES NOUS ?

3 entités partenaires



1 seule équipe à votre écoute



Responsable pédagogique :
Olivier TIRADO



Dirigeant et Consultant :
Jean Marc Chollot

Assistante de Direction :
Murielle Chollot

Responsable développement :
Emilie Le Coz



Dirigeant :

Jean Carbonne

Assistante de Direction :

Ophélie FUSELIER

Consultants :

Olivier TIRADO

Aurélien ROSSET

Julien PERRIAUX



Dirigeant et Consultant :
Stéphane Corriaux

Assistante de Direction :
Ophélie FUSELIER

Fortes de nombreuses d'années d'expériences dans le TMD, les dirigeants de ces 3 structures ont choisi de se regrouper pour améliorer leurs pratiques et pour proposer des solutions toujours plus adaptées aux attentes de leurs clients.

Ce réseau à également vocation à se développer en y intégrant d'autres experts du TMD ayant les mêmes valeurs et objectifs.

Des questions ?

Contactez-nous pour définir ensemble vos besoins !

Nous vous ferons ensuite parvenir dans les meilleurs délais un devis personnalisé et adapté à vos attentes, avec des propositions de disponibilités pour nos différentes prestations.



Notre équipe à votre écoute :

Murielle CHOLLOT

Assistante de direction

Jean Marc CHOLLOT

Dirigeant-Consultant

Jean-Marc CHOLLOT

Responsable pédagogique



chollot.murielle@tmd-conseil.com



4 rue de l'abreuvoir
28240 La Loupe



02 34 71 70 25



www.tmd-conseil.fr



TMD Conseil

4, Rue de l'abreuvoir 28240 LA LOUPE

Siren : 503 722 241 00018

TVA : FR49 503 722 241

Déclaration d'activité enregistré sous le numéro 24 28 01276 28
auprès du préfet de la région centre

F